



DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-quatre avril à dix-sept heures, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc MABILLET, Président du CCAS.

n° 23/2025

Date de convocation : 17 avril 2025

Présents : Mesdames FONTENAS Pierrette, GOYHENECHÉ Maïté, NOGARO Isabelle, ORDUNA Aurélie et PORTET Fabienne ; Messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José, MABILLET Marc et ROBLES Antoine.

Excusées : Mesdames AFKIR Karima, DARRAMBIDE Fabienne, DUPRE Anne et TROISVALLETS Cécile.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Objet : Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget annexe SSIAD.

Monsieur le Président rappelle que l'affectation du résultat est décidée par le directeur de l'Agence régionale de santé (article 314-51 du Code de l'action sociale et des familles).

Monsieur le Président présente les résultats du compte administratif de l'exercice 2024 ; lesquels sont en concordance avec les résultats du compte de gestion présenté par le comptable.

Il rappelle que les comptes administratif et de gestion ont été approuvés par un vote du conseil d'administration de ce jour. En conséquence, il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

Section d'investissement :

| Résultats en euros | Déficit | Excédent |
|---------------------|---------|--------------------|
| Cumulé antérieur | | 14 215,04 € |
| De l'exercice | | 9 508,95 € |
| Cumulé à la clôture | | 23 723,99 € |

Le résultat cumulé excédentaire à la clôture de **23 723,99 €** sera repris au budget 2025 à la ligne budgétaire 001.

Section d'exploitation :

| Résultat de l'exercice 2024 | Résultat incorporés au budget 2024 | Résultat à affecter |
|-----------------------------|------------------------------------|---------------------|
| 47 321,84 € | - | + 47 321,84 € |

Il est proposé d'affecter le résultat de + 47 321,84 € comme suit :

+ 47 321,84 € en investissement (compte 10682)

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité les propositions d'affectation du résultat visées ci-dessus et chargent Monsieur le Président de les transmettre à l'autorité de tarification.

.../...

Vote de la question - nombre de votants : 9

pour : 9 contre : -abstention : -

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 040-264003070-20250424-23_2025-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 25 avril 2025

Le Président du C.C.A.S,



Marc MABILLET